

# LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

## Bénédiction des couples homo l'épiscopat du Gabon se prononc

**APRÈS** une levée de boucliers sans commune mesure suscitée sous d'autres cieux par la déclaration "Fudicia Supplicans" du Souverain pontife le 18 décembre dernier invitant les pasteurs à accorder une bénédiction hors liturgie aux couples en situation irrégulière et aux couples homosexuels, la Conférence épiscopale du Gabon est finalement sortie de son mutisme. Ce, pour donner sa position, à l'instar des clergés d'ailleurs, sur cette annonce du pape François, qui du reste, semble discréditer, voire élabousser les fondements mêmes de la foi chrétienne.

Charly NYAMANGOY BOTOUNOU  
Libreville/Gabon

**L**E 18 décembre 2023, dans la déclaration " Fudicia Supplicans ", publiée sur Vatican News, approuvée par le pape François, le dicastère pour la doctrine de la foi, la principale congrégation de l'Église catholique, chargée de veiller à la conformité des mœurs dans le monde catholique a annoncé ouvrir ou accorder " la bénédiction aux couples irréguliers ". Mieux, de par cette déclaration, le Saint-Père de l'Église catholique invite les pasteurs à la reconnaissance des couples en situation irrégulière et des couples de même sexe (homosexuels), par un geste de bénédiction en dehors du cadre liturgique. C'est-à-dire en dehors des temps consacrés à la messe. La déclaration papale ajoute que la bénédiction "ne sera jamais accomplie en même temps que les rites civils d'union, ni même en relation avec eux. Ni non plus avec des vêtements, des gestes ou des paroles propres au mariage". Le but étant, pour les personnes qui souhaitent en bénéficier, de "se confier au Seigneur et à sa miséricorde, invoquer son aide et

Mieux, de par cette déclaration, le Saint-Père de l'Église catholique invite les pasteurs à la reconnaissance des couples en situation irrégulière et des couples de même sexe (homosexuels), par un geste de bénédiction en dehors du cadre liturgique.

être guidées vers une plus grande compréhension de son dessein d'amour et de vérité", explique la déclaration du Vatican.

Bien que tardive, et surtout au vu du tollé suscité autour du silence du clergé du Gabon sur cette déclaration à controverse, la Conférence épiscopale du Gabon est finalement sortie de sa réserve pour prendre position. Dans un document, signée de Mgr Mathieu Madega Lebouakehan, évêque de Mouila, président de la Commission doctrine de la Conférence épiscopale gabonaise, celle-ci se prononce avec subtilité en défaveur du contenu de la déclaration Fudicia Supplicans. " Tous nous lisons bien " la **POSSIBILITÉ** de bénir " et non pas " la **NÉCESSITÉ** de bénir ", relève-t-on dans le document. Dans tous les cas, poursuit la Conférence épiscopale, " ladite possibilité de bénir qui n'apporte ni la validation officielle du statut de ces couples, ni la modification en quoi que ce soit de l'enseignement de l'Église sur le mariage, nous fait dire clairement : Tout est permis... mais Tout n'est pas bon ". Et d'ajouter qu'en ce qui concerne le Gabon, le Comité pour la transition et la restauration des institutions (CTRI) a interdit " les couples de même sexe. Ainsi, dans notre pays, cette " possibilité de bénir " ces couples s'annule automatiquement ". Voilà qui paraît on ne peut plus clair. Et pour éviter de verser dans la confusion et le scandale, la Conférence épiscopale du Gabon a invité les uns et les autres à la prudence et au discernement " spirituel, afin de ne pas aller à la recherche de la brebis égarée en s'accommodant d'en perdre un plus grand nombre."



Photo: Jocelyn Abila

**La foi chrétienne fortement ébranlée par la déclaration du pape François.**



Photo: Wilfried MBINAH